

DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'AUTORISATION EXTRA-CANTONALE

d'entreprise de transport de personnes à titre professionnel (SA, Sàrl, SNC, raison individuelle, etc.)

Conformément à la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE ; BLV 930.01) et
à la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur le marché intérieur (LMI ; RS 943.02)

La demande complète (annexes comprises) et signée est à envoyer **par courrier postal** à la
Police cantonale du commerce, Chemin des Boveresses 155, Case postale 50, 1066 Epalinges.

L'envoi de la demande par courrier électronique n'est pas possible.

Société		Raison individuelle
Nom de la société :	OU	Nom :
.....		Prénom :
.....		Date de naissance :
N°IDE.....		N° AVS (13 chiffres) :

Adresse du siège (Attention : Le siège doit obligatoirement être en Suisse ; art. 62b LEAE) :

Rue et numéro : NPA et Localité :

Adresse de correspondance :

Rue et numéro : NPA et Localité :

Téléphone : E-mail :

Lieu et date **Signature(s)**

Documents à joindre à la demande

1. Copie de l'autorisation d'entreprise pratiquant le transport de personnes à titre professionnel obtenue dans un autre canton suisse
2. Attestation démontrant que vous avez conclu une assurance responsabilité civile professionnelle d'un montant de CHF 5'000'000.— par an, et offrant une couverture adaptée pour l'activité de transport de personnes à titre professionnel.
3. Attestation démontrant que l'entreprise / la raison individuelle est assujettie à l'assurance vieillesse et survivants (AVS)
4. Liste des véhicules destinés à servir pour le transport de personnes à titre professionnel, avec, pour chaque véhicule :
 - Copie du permis de circulation avec mention de l'usage spécial « Transport professionnel de personnes »
5. Liste des chauffeurs professionnels engagés pour le transport de personnes à titre professionnel de personnes, avec pour chaque chauffeur :
 - La preuve établie par la caisse de compensation de l'affiliation du chauffeur à l'AVS par l'entreprise.
6. Le modèle de contrat conclu entre l'entreprise et ses chauffeurs (ce modèle de contrat est soumis à la forme écrite, au droit suisse, et doit prévoir un for en Suisse).

Pièce complémentaire à joindre pour les **raisons individuelles** :

7. extrait récent (de moins de 3 mois) du casier judiciaire suisse

Attention :

- **Toute demande d'autorisation doit être déposée au moins trente jours avant le début de l'activité souhaitée.**
- **L'activité ne peut commencer qu'une fois l'autorisation accordée.**
- Ce formulaire est réservé aux entreprises qui sont déjà au bénéfice d'une autorisation d'entreprise de transport de personnes à titre professionnel délivrée par un autre canton suisse et qui souhaitent faire reconnaître leur autorisation afin de pouvoir pratiquer cette activité dans notre canton.
- Conformément aux dispositions des articles 3, alinéa 4, et 4, alinéa 1 LMI, la procédure de reconnaissance est gratuite.
- **L'activité de taxi reste soumise à l'obtention préalable d'une autorisation auprès de chaque commune où l'activité de taxi est envisagée. Une demande d'autorisation de taxi ne peut être faite que par les personnes au bénéfice d'une autorisation cantonale ou d'une décision de reconnaissance.**